

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017,**

L'an deux mille dix-sept le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Cristèle STALLA, Annie ACCARY.

Absents excusés : Maurice DESROCHES (pouvoir à Michel MAYA), Dominique BONNIN (pouvoir à Véronique MAZOYER).

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15 / présents ou représentés : 15 / votants: 15

Convocation du 26 juin 2017 - Publication du 3 juillet 2017

Confirmation de l'acceptation du permis de construire de l'ancienne gendarmerie.

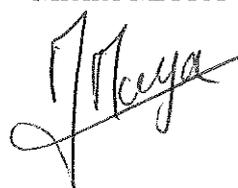
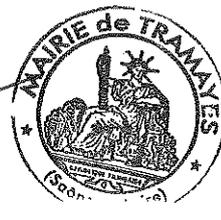
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la dernière réunion il avait été décidé, contre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la commission régionale du patrimoine et des sites, d'attribuer le permis de construire pour la rénovation de l'ancienne gendarmerie. Un arrêté d'attribution a donc été adressé aux services de l'Etat. Par courrier en date du 23 juin 2017, Monsieur le Préfet de Saône et Loire a notifié une demande de retrait de cet arrêté.

Le Conseil Municipal constate que cette demande va à l'encontre des délibérations du 8 juillet 2016 et du 1^{er} juin 2017. Il constate que son avis n'est pas pris en considération alors même que cet avis s'inscrit clairement dans la politique d'excellence environnementale menée par la municipalité depuis plusieurs années. Il déplore que cette prise de position de l'Etat conduise à une annulation de ce projet qui pourtant présente une réelle importance au niveau communal sur différents thématiques : réhabilitation globale d'un ancien bâtiment qui se dégrade, qualité environnementale allant au-delà de la réglementation actuelle, mise en place d'une politique d'accès facilité à des logements de qualité pour les plus démunis, lutte contre la précarité énergétique en milieu rural.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De maintenir l'acceptation du permis de construire avec prescriptions tel qu'il a été adressé aux services de l'Etat le 6 juin 2017.
- De donner tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel MAYA

Certifiée exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture de Saône et Loire
Le 04/07/2017

Accusé 215-407 2017-545

Le Maire, Michel MAYA

